



## Non au bâillon sur l'information sociale !

Le SNJ-CGT et le SNJ, organisations syndicales représentatives des journalistes de la Société Nouvelle du Journal l'Humanité (SNJH), apportent leur soutien à Karen Janselme et Cyprien Boganda, nos deux collègues de l'Humanité et de l'Humanité Dimanche qui ont été mis en examen personnellement après avoir fait leur travail d'enquête et de révélation sociale au cœur de la vocation historique de nos titres.

Pour avoir relaté, témoignages et preuves à l'appui, un cas de discrimination syndicale au sein du groupe spécialisé dans le recyclage Paprec, ils ont été entendus le 20 février par un juge d'instruction avant d'être automatiquement mis en examen pour « diffamation ». Comme l'illustrent déjà leurs auditions devant les enquêteurs de la police judiciaire au mois de décembre, leurs articles ne sont pas attaqués sur une formule ou une autre, mais bien sur de nombreux passages entiers. Ce qui signifie que, malgré les pièces mises en lumière par nos collègues, l'entreprise entend les censurer ou les réduire au silence. Au passage, elle tente d'obtenir par le biais judiciaire des éléments sur leurs sources.

Dans un contexte marqué par des atteintes sans précédent à la liberté d'informer – censure de Challenges prononcée par le tribunal de commerce de Paris au nom du secret des affaires, procédures engagées contre plusieurs médias par le groupe Bolloré et ses filiales, ordonnance prise par la présidente du tribunal de Metz qui sert à identifier une des sources ayant permis de révéler les LuxLeaks, etc. –, les organisations syndicales représentant les journalistes de l'Humanité, SNJ-CGT et SNJ, s'alarment de cette nouvelle instrumentalisation de la justice.

C'est à une procédure bâillon que nos deux collègues et, par extension, tous les journalistes de nos titres, sont confrontés aujourd'hui. La manœuvre vise à nous empêcher de réaliser une part essentielle de notre travail d'information sur les conflits sociaux et les luttes syndicales dans les entreprises. Elle doit donc être déjouée. Nous ne comptons pas nous laisser intimider, et nous continuerons à défendre la liberté d'informer, même sur les événements qui se déroulent derrière les murs des entreprises...

Saint-Denis,  
le 22 février 2018